



**bruxelles
environnement**
.brussels 

MÉMORANDUM

POUR LES ÉLECTIONS
RÉGIONALES DU 9 JUIN 2024

POUR UNE VILLE-RÉGION
NEUTRE EN CARBONE,
RÉSILIENTE, APAISÉE
ET INCLUSIVE

AVANT-PROPOS

En tant qu'administration de l'Environnement, de l'Energie et du Bien-être animal, Bruxelles Environnement s'engage quotidiennement à garantir un environnement sain, offrant des solutions face à l'effondrement de la biodiversité et adapté aux défis du dérèglement climatique.

Les experts du GIEC et de l'IPBES ont souligné l'importance cruciale de cette décennie qui doit renverser les tendances de perte de la biodiversité et du dérèglement climatique. Outre la nécessité impérieuse de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, il est urgent de préparer Bruxelles aux chocs climatiques et environnementaux. Cette préparation exige une transformation substantielle des pratiques urbaines. Cela inclut la préservation de la biodiversité et des sols vivants, la gestion de l'eau, de l'économie de transition, de la gestion des pollutions et des ressources, de la protection des populations et des écosystèmes, sans oublier le respect du bien-être animal.

Pour répondre à ces urgences, Bruxelles Environnement présente, à l'attention des partis politiques et des acteurs socio-économiques, sa vision pour une Ville-région saine et décarbonée en 2050 et ses recommandations clés pour la prochaine législature 2024-2029. Ces recommandations reposent sur trois principes fondateurs : la protection du cadre de vie, l'équité sociale et la solidarité intergénérationnelle. Le développement de la Région de Bruxelles-Capitale se trouve à la croisée de ces trois principes indissociables.

Demain, ces actions en faveur d'une Région plus résiliente devront s'accélérer pour inscrire durablement la Région sur le chemin de la transition juste et durable.

Barbara DEWULF
Au nom de la Direction Générale



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
AXE I - Une Ville-Région neutre en carbone et apaisée	5
Développer une gouvernance climatique inclusive	9
Exploiter le potentiel de la mutualisation pour les rénovations durables et la production locale d'énergie	9
Assurer une transition énergétique et climatique socialement juste	10
Optimiser la gestion des ressources et des déchets	11
Soutenir le développement d'une alimentation saine et durable	11
AXE II - Une Ville-Région résiliente et adaptée	12
Transformer la vision de l'aménagement urbain au service de la transition	16
Renaturer Bruxelles et mobiliser les solutions basées sur la nature	16
Augmenter la capacité d'action citoyenne et entrepreneuriale	18
AXE III - Une Ville-région sans pollution	19
Lutter contre l'impunité environnementale	22
Renforcer les actions de lutte contre les pollutions	22
ANNEXES	25
Annexe I : une administration agile, moderne et performante	26
Annexe II : liste des recommandations	27

AXE I

UNE VILLE-RÉGION
NEUTRE EN CARBONE
ET APAISÉE

An aerial photograph of Brussels, Belgium, showing a dense urban landscape with numerous buildings, green spaces, and a prominent dome in the distance under a clear blue sky. The image is used as a background for the text overlay.

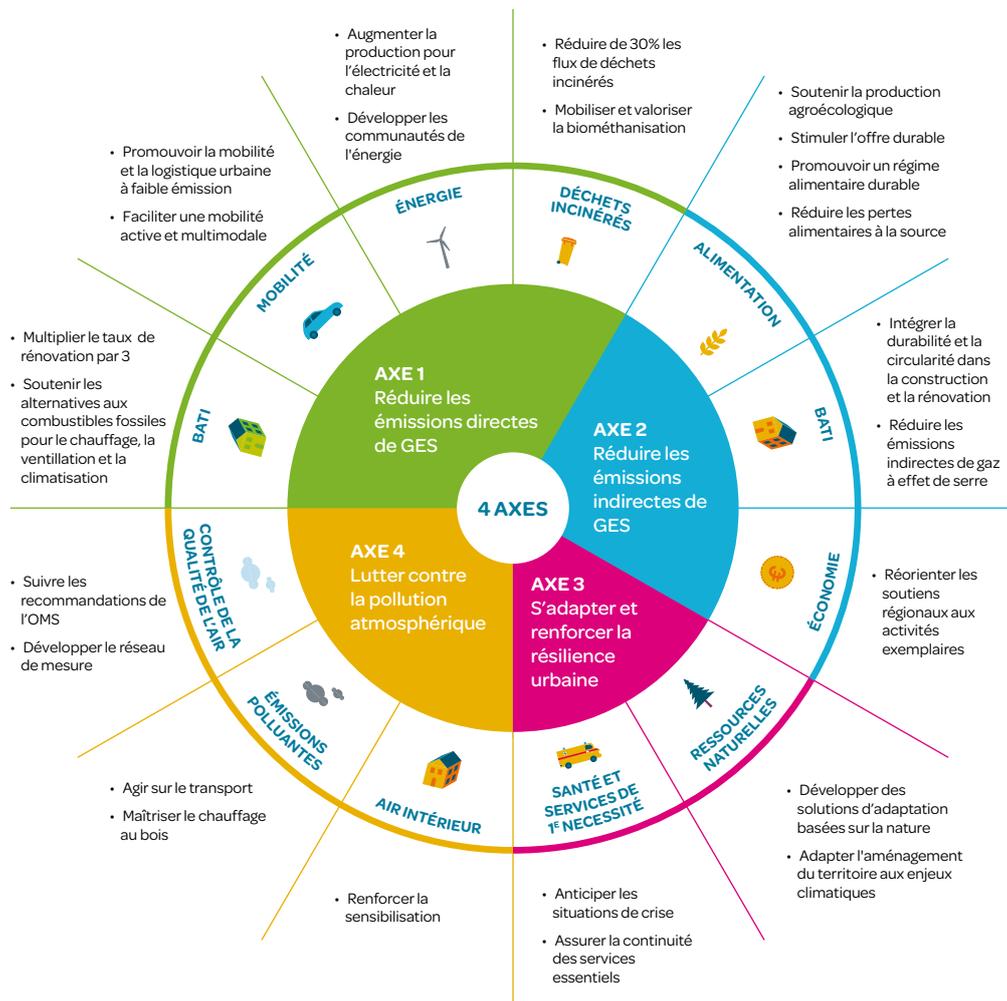
VISION POUR 2050

D'ici à 2050, l'Union européenne et la Région aspirent à parvenir à la neutralité carbone en réduisant drastiquement l'usage des énergies fossiles. Face aux enjeux climatiques et sociaux, ainsi qu'à l'impact des coûts de l'énergie sur le budget des ménages et des entreprises bruxellois, la rénovation énergétique et durable représente un enjeu majeur. Tous les efforts doivent donc être entrepris pour que l'ensemble du parc immobilier bruxellois atteigne le zéro carbone en 2050. La Ville-Région s'organisera autour de réponses communes : généraliser les opérations de partage d'énergie et les rénovations par quartier, organiser la ville pour offrir des services, du travail, des loisirs et des soins de santé à moins de 15 minutes à pied (réduisant ainsi les coûts et les risques du déplacement), promouvoir une réappropriation citoyenne et renforcer les liens sociaux. L'économie circulaire et la réutilisation doivent progressivement devenir la norme. La Région devra aussi se montrer solidaire localement et globalement. La transition juste doit guider, d'ici à 2050, le déploiement des politiques pour permettre à la Région de réduire de manière similaire ses émissions indirectes de gaz à effet de serre.

RECOMMANDATIONS POUR 2024-2029

La trajectoire pour atteindre la neutralité carbone est fixée par l'Ordonnance Climat de juin 2021. Le nouveau Plan Air Climat Energie 2023-2030 énonce les mesures clés pour réduire d'au moins 47% les émissions de gaz à effet de serre directs à Bruxelles d'ici à 2030. Le Plan développe les mesures sectorielles prioritaires (énergie, rénovation, mobilité, économie, numérique, nature, territoire...) et établit le cadre d'action pour une gouvernance climatique régionale renforcée.

Pour garantir la trajectoire et ancrer Bruxelles dans la neutralité carbone, Bruxelles Environnement recommande de travailler en priorité sur cinq leviers : développer une gouvernance climatique inclusive, exploiter le potentiel de la mutualisation pour les rénovations durables et la production locale d'énergie, assurer une transition énergétique et climatique socialement juste, optimiser la gestion des ressources et des déchets et soutenir le développement d'une alimentation saine et durable.



CHIFFRES CLÉS



En 2021, les **ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE** de la Région ont diminué de **23%** (par rapport à 2005)

En 2021, la Fondation Roi Baudoin évalue que **27%** des ménages bruxellois vivent en situation de **précarité énergétique**.



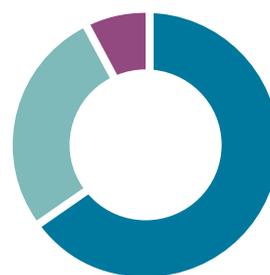
Il est estimé que **40%** des propriétaires en RBC sont dans **l'incapacité financière de financer une rénovation énergétique** de leur logement (Etude Agoria).

La Belgique recevrait **2,55 %** des recettes **du Fonds Social Climat** soit un montant d'environ 1,66 milliard d'euros pour la période 2026-2032.



Le Bruxellois moyen a généré **281 kg** de déchets ménagers, quantité qui est restée relativement stable ces dernières années (2021).

En 2018, la Région de Bruxelles-Capitale comptait **392 SITES POTAGERS** soit **30%** de plus qu'en 2013. L'offre est très variable selon les communes avec, aux deux extrêmes, Evere (1,6 m²/hab) et Saint-Josse (0,03 m²/hab).



En 2021, **2,43 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS** ont été collectés avec une répartition de **64%** pour les déchets de construction et de démolition, **28%** pour les déchets municipaux et **8%** pour les autres déchets.

DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE CLIMATIQUE INCLUSIVE

La transition vers la neutralité climatique à l'horizon 2050 appelle à la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre et au renforcement de la résilience urbaine, en impliquant l'ensemble de l'action publique. Pour assurer la trajectoire, Bruxelles Environnement recommande de **doter la Région de Bruxelles-Capitale d'une Stratégie bas carbone à long terme et ambitieuse** portant sur la réduction globale et cohérente de ses émissions directes et indirectes, sur l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, et intégrant une solide composante sociale.

Cette stratégie sera construite en concertation avec les principales administrations bruxelloises et les acteurs de la vie associative bruxelloise (tant environnementale que sociale) et incorporera les apports de l'Assemblée citoyenne pour le climat.

Cette stratégie bas carbone à long terme s'appuiera sur les travaux de la Task Force énergie 2050 composée de Bruxelles Environnement, de Brugel et de Sibelga et chargée d'identifier les solutions alternatives à l'utilisation des combustibles fossiles pour l'approvisionnement de la chaleur et du froid. Les bénéfices de solutions mutualisées, décentralisées et ancrées dans la réalité tant urbanistique que socio-économique de la Région imposent **l'élaboration d'un plan de décarbonation de la chaleur et du froid fondé sur une vision zonée** des besoins et des solutions envisageables d'ici 2026.

Dès aujourd'hui, la mise en œuvre des actions du plan Air Climat Énergie 2023-2030 nécessite le déploiement d'une gouvernance climatique inclusive, transversale et intégrée. Pour atteindre les objectifs fixés, il est nécessaire de **désigner un coordinateur climat pour chaque administration et OIP bruxellois**. Le coordinateur sera chargé de la mise en œuvre et du suivi du PACE en relations avec l'ensemble des acteurs bruxellois, un rôle essentiel à la bonne exécution du plan.

EXPLOITER LE POTENTIEL DE LA MUTUALISATION POUR LES RÉNOVATIONS DURABLES ET LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE

Prêt de la moitié des bâtiments bruxellois sont encore des passoires énergétiques ce qui impose à la Région de tripler le taux de rénovation annuel. L'Alliance Renolution est au cœur de cet objectif. Les travaux de l'Alliance ont mis en exergue la nécessité de **déployer un cadre favorable à la rénovation collective**. Les bienfaits de cette mutualisation sont nombreux, qu'il s'agisse de rénovations groupées ou de partages d'énergie : bénéfices environnementaux, économies d'échelle et diminution des coûts pour les particuliers et les PME, accélération des procédures et effet multiplicateur. Elle permet une réappropriation des enjeux climatiques et énergétiques par les citoyens et citoyennes.

Bruxelles Environnement en appelle à renforcer le GT *rénovation collective* au sein de l'Alliance Renolution pour aboutir à un programme prioritaire «*Samen-Renover*». Ce programme devra développer un cadre favorable à la rénovation collective, que ce soit au niveau législatif, en terme de simplification des procédures de permis d'urbanisme mais aussi par une collaboration accrue entre développeurs de projet (citoyens, pme,...) et autorités publiques (communes et région). Cela commence par la mise en place d'un Facilitateur Réno Collective : à la fois agent de liaison, accélérateur et pédagogue, il sera chargé d'accompagner les porteurs de projets de rénovation collective.

Pour réduire son impact environnemental en matière d'énergie, la Région doit également étendre considérablement sa production d'énergie renouvelable. La décentralisation de la production d'énergie permet là aussi une réappropriation citoyenne du système énergétique et l'innovation sociale. Bruxelles Environnement recommande donc de **soutenir l'essor des communautés d'énergie et du partage d'énergie** en levant les freins qui entravent leur bon fonctionnement. Par ailleurs, les travaux de la Task Force mèneront à l'identification du potentiel de solutions mutualisées de production d'énergie par quartier et exploreront notamment celui des réseaux de chaleur.

ASSURER UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE SOCIALEMENT JUSTE

Avec le Pacte Vert, l'UE s'est dotée d'un Fonds Social pour la Transition. Les moyens disponibles seront alloués aux États membres disposant d'un plan social climat d'ici à juin 2025. Bruxelles Environnement recommande de **rédiger un Plan Social Climat** qui intègre l'ambition du PACE. Les fonds disponibles permettront à la Région de développer des solutions de financement pour les publics vulnérables.

Atteindre les objectifs climatiques par le biais de la politique de rénovation nécessite un soutien financier accru, en particulier pour les publics les plus défavorisés pour leur permettre de faire face aux coûts des travaux de rénovation énergétique et durable. La Région doit continuer à **développer des solutions de financement pour les publics qui ne disposent pas d'accès aux solutions de crédit classiques**. Les soutiens financiers actuels doivent soutenir en priorité les publics les plus précarisés. Il s'agit donc de poursuivre et de réorienter les politiques de soutien en vue de leur fournir une offre intégrée de financement et d'accompagnement : extension du crédit ECORENO, orientation accrue des primes vers les publics plus vulnérables et mise en place de mécanismes comme le prêt sur avance mutation et la mobilisation de l'épargne citoyenne, et examen de l'opportunité de solutions de tiers financement avec cofinancement public. Ces soutiens financiers doivent également être complétés par un renforcement des mesures incitant une consommation rationnelle d'énergie dans le logement. Ceci devrait s'inscrire dans une perspective de justice sociale et s'articuler adéquatement à la stratégie de rénovation. Il s'agira aussi de poursuivre la collaboration avec Bruxelles Logement pour prévenir l'impact des opérations de rénovation sur le prix de l'immobilier.

La rénovation durable du bâti public requiert de renforcer le soutien des pouvoirs publics (Renoclick). Ce renforcement passe par la rationalisation des aides et primes et la mise en place d'un mécanisme de financement dédié. De manière générale, la massification des opérations de rénovation exige un cadre réglementaire accessible et efficace qui facilite au maximum les démarches aussi bien des particuliers, des pouvoirs publics ou des entreprises. Il faut donc **simplifier et rationaliser les dispositifs existants** afin de faciliter les rénovations durables. L'un des éléments clés de cette simplification pour les citoyens et citoyennes réside dans la mise en place du Passeport bâtiment, un outil réunissant l'ensemble des informations (administratives) relatives aux bâtiments, telles que son certificat de performance

énergétique et ses qualités acoustiques et un inventaire d'amiante afin d'anticiper la prise en compte de celui-ci dans les travaux éventuels. La simplification passe aussi par la mise à disposition d'un outil unique pour évaluer la durabilité des projets. Il s'agit aussi de rationaliser le cadre des professionnels de la PEB pour assurer une offre suffisante d'experts agréés et d'assurer la montée en compétences des professionnels de la rénovation.

Aujourd'hui encore plus d'un quart de la population vit en situation de précarité énergétique au sein de la Capitale de l'Europe. Il est dès lors urgent de **renforcer les actions en faveur du développement des énergies renouvelables tout en préservant le caractère abordable de l'énergie** dans toutes ses composantes (production, distribution, fourniture et surcharges) et ce en agissant sur quatre axes:

1. Limiter l'impact financier des politiques publiques en matière d'énergie et des investissements dans les infrastructures énergétiques sur la facture d'énergie pour préserver l'accès à une énergie abordable de tous;
2. Prévenir les risques sociaux et limiter l'impact environnemental de la digitalisation du secteur de l'énergie ;
3. Faire évoluer le système de soutien à la production d'électricité renouvelable pour garantir son caractère équilibré et socialement équitable ;
4. Soutenir l'appropriation citoyenne du système énergétique et l'innovation sociale en matière d'accès à l'énergie, notamment en soutenant l'essor des communautés d'énergie et du partage d'énergie et en prévenant les risques de non-recours aux droits.

Le transport est la deuxième source d'émissions de CO₂ dans la Région. La promotion de la consommation rationnelle d'énergie nécessite des initiatives clés pour réduire les kilomètres parcourus. Cela inclut d'**implémenter une fiscalité modulée à l'usage**, à élaborer en concertation avec d'autres régions, tant pour les voitures que pour les camionnettes.

La décarbonation motorisée passe inévitablement par l'électrification progressive du parc, mise en œuvre notamment via la Zone de basses émissions (LEZ). Enfin, il y a lieu d'agir sur les véhicules surdimensionnés, peu adaptés au contexte urbain, entraînant une surconsommation énergétique et des émissions de CO₂ directes et indirectes. Afin d'inverser cette tendance, il convient d'**intégrer le poids dans la fiscalité des voitures** et d'activer d'autres leviers, comme la politique de stationnement, la publicité, voire la limitation d'accès à certains véhicules, et de repenser la logistique du last mile.

OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS

La production de biens et la gestion des déchets qui en résulte ont un impact majeur sur le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité. L'Union européenne impose des objectifs de plus en plus ambitieux en la matière, notamment en termes de taux de recyclage et de préparation au réemploi, de gestion des déchets textiles et de réduction des déchets alimentaires. Aujourd'hui, de nombreuses infrastructures publiques de collecte font encore défaut et tant les citoyens et citoyennes que les entreprises ne se sentent ni concernés ni suffisamment informés. Pour agir, il est nécessaire de **moderniser fondamentalement la politique de réduction et de gestion des déchets en RBC**. Cela implique d'étendre et diversifier les infrastructures de collecte séparée, ainsi que de promouvoir des solutions « zéro déchet ». Parallèlement, il est essentiel de responsabiliser toutes les parties prenantes et d'optimiser la gouvernance publique.

Il s'agit de faciliter le statut de fin de déchet sans négliger la gestion des risques environnementaux potentiels, de développer des partenariats avec l'économie sociale, les associations, les écoles et les entreprises, et d'adapter les infrastructures et services de collecte et de zéro déchet (conteneurs enterrés et autres types de points d'apport volontaires, collectes en porte-à-porte, repair cafés, objetothèques, ressourceries...) en fonction des types de quartiers, et de planifier le déploiement de ces infrastructures.

Une révision réglementaire sera nécessaire pour développer des incitants financiers au tri, optimiser le tri des déchets non-ménagers, poursuivre le développement de filières sûres menant au statut de fin de déchets, étendre l'interdiction d'utilisation des produits et emballages à usage unique ou encore revoir le régime fiscal en matière d'incinération.

Le numérique est un grand consommateur de ressources. Du simple smartphone privé aux fournisseurs de cloud, l'empreinte environnementale produite par le numérique est significative. Pour une Région autonome, responsable et résiliente, il est nécessaire de **déployer une gestion adaptée, sobre et circulaire des solutions numériques**. Il s'agit de former davantage les acheteurs ICT via les marchés publics durables, et de développer les filières de réparation et de réemploi.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

L'alimentation est un facteur majeur des émissions indirectes de gaz à effet de serre en Belgique, et à Bruxelles en particulier. Non seulement l'alimentation a un impact sur le climat, mais le dérèglement climatique, la dégradation des sols et l'effondrement de la biodiversité affectent également la qualité de notre alimentation. La stratégie Good Food a permis d'impulser des réalisations concrètes. Good Food vise à un basculement structurel du système alimentaire vers plus de durabilité à l'horizon 2030. Il s'agit de requalifier notre système alimentaire, de la production à la consommation, vers un modèle respectueux de l'humain et des autres espèces, régénérateur de biodiversité et des sols, accessible à tous les Bruxellois et Bruxelloises et créateur d'emplois de qualité tel que décrits dans le cadre de la stratégie Shifting Economy.

Pour les prochaines années, la priorité est de **renforcer l'impact et l'accessibilité de la stratégie Good Food**, en phase avec les objectifs européens (notamment en termes de lutte contre le gaspillage alimentaire) et les enjeux sociaux et économiques. Il s'agit d'étendre le principe de la sécurité sociale au droit et à l'accès à une alimentation de qualité, de mener une politique volontariste de développement de la place de l'arbre fruitier et des potagers individuels et collectifs en ville, ou encore d'accélérer la transition de l'offre via le soutien au développement des supermarchés coopératifs et participatifs. Une agriculture saine se développe sur des sols sains, il est dès lors indispensable de préserver les sols vivants et de les restaurer.



.brussels 

AXE II

UNE VILLE-RÉGION
RÉSILIENTE ET ADAPTÉE



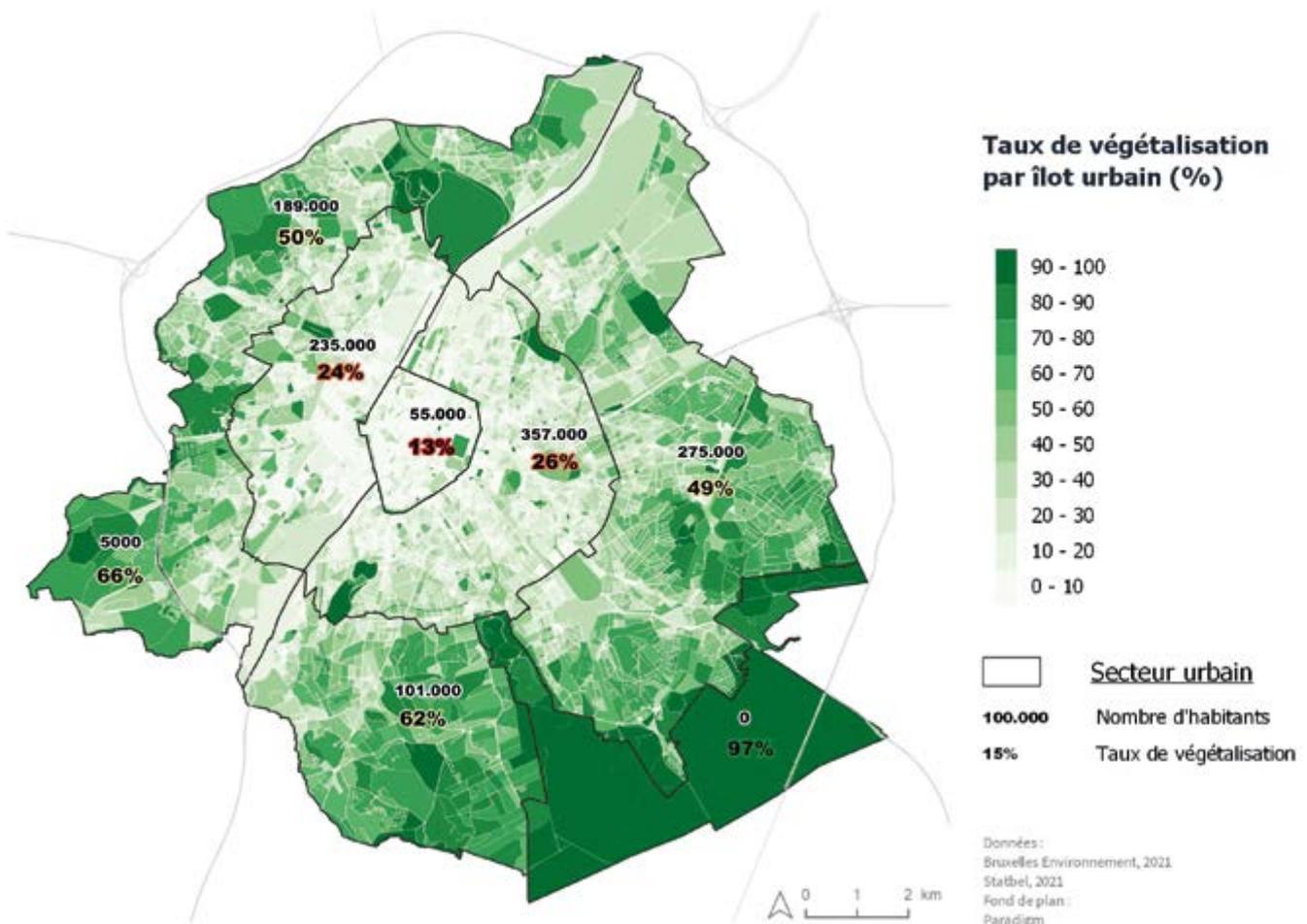
VISION POUR 2050

Face aux changements attendus et inattendus, la Région doit se montrer résiliente et innovante. D'ici 2050, elle doit s'adapter en renforçant la résilience des habitants et des systèmes. Cette transformation devra s'appuyer sur le concept de solution basées sur la nature : le triptyque sol-eau-nature. Cela passe d'une part par le développement massif de la végétalisation des espaces publics et du bâti et de la désimperméabilisation des sols et d'autre part par l'accélération du développement d'un maillage vert et bleu qui connecte la nature à la ville et garantit un lieu de vie de qualité à l'ensemble des habitants. Les sols vivants doivent être préservés et/ou restaurés et le cycle de l'eau doit être restauré par la GIEP pour garantir une meilleure lutte contre les inondations, la sécheresse, la diminution des nappes d'eau souterraines et les îlots de chaleur, et pour maintenir des zones riches en biodiversité et une fonction agro-écologique de qualité en milieu urbain. Étant donné la menace qui pèse sur la ressource en eau, il est impératif de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de bon état qualitatif et quantitatif des eaux de surfaces et souterraines. Cette ressource doit rester un bien commun accessible à toutes et tous. Les acteurs (citoyens et citoyennes, entreprises, réseaux) seront pleinement impliqués dans la Ville-Région adaptée.

RECOMMANDATIONS POUR 2024-2029

Avec son Pacte Vert, l'Union européenne a défini des objectifs ambitieux. La Stratégie Biodiversité 2030 ou le Règlement pour la restauration de la nature imposent le renforcement d'actions dès 2024. C'est également le cas pour le PACE dans son volet dédié à l'adaptation.

Bruxelles Environnement recommande de travailler en priorité sur trois leviers : transformer la vision de l'aménagement urbain au service de la transition, renaturer Bruxelles et mobiliser les solutions basées sur la nature et augmenter la capacité d'action des acteurs (citoyens et citoyennes, entreprises, pouvoirs publics).



CHIFFRES CLÉS



90%

des Bruxellois et Bruxelloises estiment nécessaire de **renforcer la biodiversité** dans les projets urbains et dans les espaces verts.

Actuellement **14,7%** de la région est **PROTÉGÉE** (Natura 2000 et réserves régionales et agréées).



Le territoire de la Région a subi une chute de **6% DE SURFACES PERMÉABLES** sur 16 ans, soit environ 60 ha/an (l'équivalent d'un parc de Woluwe par an).

Le pourcentage des **surfaces imperméables** en Région de Bruxelles-Capitale s'élève à **53,2%** et **93%** dans le Pentagone (2022).



Les prévisions projettent que les **températures** en cas de canicule pourraient atteindre **50°C** en ville d'ici **2050** en cas d'une politique d'aménagement inchangée.



Une tendance à l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des **PRÉCIPITATIONS ORAGEUSES** dans la Région bruxelloise est observée, à plus court terme, ces dernières années. Il est enregistré ainsi

+0,5 jour de précipitations abondantes par décennie depuis 1981.

73%

des Bruxellois et Bruxelloises trouvent utile les **initiatives citoyennes** concernant l'**environnement** et les **liens sociaux**.

60%

des sols non imperméabilisés analysés par Bruxelles Environnement sont dégradés.



25%

DES ÉCOLES sur le territoire de la Région sont en **zones de carence** en **espaces verts**.

TRANSFORMER LA VISION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN AU SERVICE DE LA TRANSITION

L'aménagement du territoire et la rénovation urbaine jouent un rôle prépondérant dans le développement de la Région. Aujourd'hui, de plus en plus de villes ont conscience du rôle important des espaces ouverts, des bâtiments et des quartiers à la résilience climatique, notamment lors d'épisodes caniculaires ou de pluies intenses. Il est indispensable de **développer une stratégie à l'échelle régionale qui permette de capitaliser sur les espaces déjà construits**, et de faciliter la réhabilitation des bâtiments existants.

La conception des projets urbains, dans quelques phases que ce soit (CRU, PAD, masterplan, permis) est aujourd'hui principalement dictée par des considérations de situation existante, d'architecture et de patrimoine. Les surdensifications d'usages qui en résultent ont des incidences négatives sur l'environnement, et donc sur le bien-être des Bruxellois et Bruxelloises. Les enjeux environnementaux ne sont abordés qu'en deuxième lieu, une fois que la densité et les programmes ont été fixés et les principes architecturaux déterminés. Les marges de manœuvres sont alors minces pour minimiser l'impact du projet sur son environnement.

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et renforcer la résilience de la région, il est nécessaire d'**opérer une transformation des pratiques de l'aménagement du territoire et de la rénovation urbaine pour une meilleure intégration des objectifs climatiques et environnementaux**, en donnant la priorité aux considérations environnementales dans les différents processus et instruments. Il convient de renforcer et pérenniser les mécanismes qui évaluent anticipativement l'impact environnemental de tous les projets de planification territoriales, de programmes et immobiliers d'importance. Ces projets doivent être conçus, développés et exploités en accord avec ces principes. Il faut également intégrer le maillage vert, l'agro-écologie et les zones stratégiques de reconnexion de la nature à la révision du PRAS afin d'évaluer leur réaffectation en espaces verts lorsque ce n'est pas encore le cas.

RENATURER BRUXELLES ET MOBILISER LES SOLUTIONS BASÉES SUR LA NATURE

La nature est essentielle pour la survie des êtres humains et est également source de solutions d'adaptation au changement climatique. Toutefois, le déclin accéléré de la biodiversité compromet le fonctionnement des écosystèmes et leur capacité à assurer les services essentiels à la société (lutte contre les îlots de chaleur, pollinisation et alimentation, gestion des eaux, contrôle biologique des organismes susceptibles d'occasionner des nuisances, qualité de l'air, santé, ressourcement et qualité de vie, tourisme...). Ce déclin totalement irréversible fait peser sur la société un risque encore plus grand que le bouleversement climatique, et nécessite une réponse adaptée, qui devra transparaître dans la plupart des plans et programmes régionaux.

Ceci implique de **mettre en œuvre des dispositifs de cadrage et d'accompagnements pour la restauration de la nature et la végétalisation des espaces «horizontaux» et «verticaux» via le plan «Renature»**. Il s'agit d'instituer des inventaires faune-flore-habitats et de les «monitorer» sur les sites d'intérêt écologique, et ce quel que soit leur statut urbanistique (espace vert de droit et de fait) ou encore de doter tous les espaces verts de plus de 10.000 m² d'un plan de gestion écologique et de renaturation concis, intégrant des ambitions en termes de biodiversité, de gestion intégrée des eaux de pluie (GiEP) et de préservation des sols. Ce plan doit aussi prévoir la révision du «plan lumière» et, si nécessaire, de légiférer pour mettre en place un «maillage noir» luttant contre la pollution lumineuse et ses impacts sur la faune et la santé humaine. Parmi les mesures de renaturation, il s'agit aussi de **relancer les projets de végétalisation des cours d'école** en y installant des dispositifs d'infiltration et/ou d'utilisation des eaux pluviales, en y augmentant la biodiversité et en installant des zones de production alimentaire pédagogique.

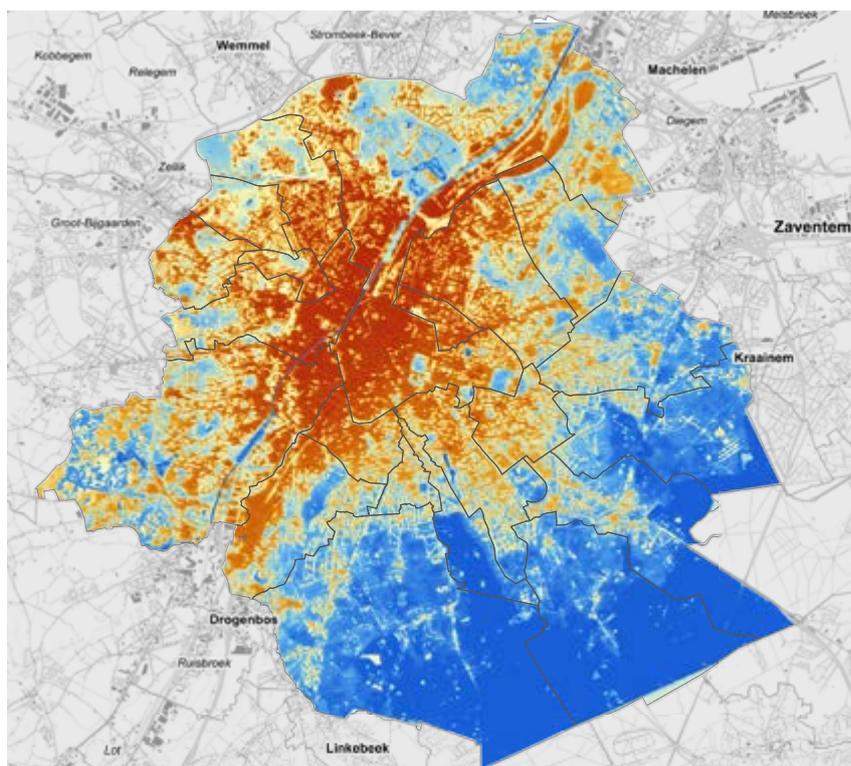
Afin de garantir l'habitabilité des villes dans les prochaines décennies, celles-ci doivent investir dès maintenant dans un tissu urbain suffisamment porteur de nature. Pour cela, il est indispensable de préserver les espaces naturels déjà présents (de toute forme, pour toute fonction : écologique, socio-récréatif ou lié à la production alimentaire), d'augmenter significativement la protection et l'étendue, de les reconnecter entre eux via un maillage vert et bleu, et d'améliorer l'état de santé. Dans ce but, une coordination régionale est mise en place afin de garantir **la réalisation d'une stratégie foncière ambitieuse visant à atteindre les objectifs de maillage vert et bleu et d'agriculture en RBC**

(en collaboration avec les partenaires des deux autres régions pour l'agriculture). La stratégie foncière établit une feuille de route incluant trajectoire temporelle et outils financiers et légaux permettant d'arrêter la perte des espaces végétalisés, d'augmenter leur surface et leur qualité, de restaurer le cycle de l'eau et d'orienter les usages vers des pratiques écologiques pour une ville-Région encore habitable.

La gestion intégrée des eaux pluviales (GiEP) doit également être renforcée pour protéger les Bruxellois et Bruxelloises des risques liés à la pénurie en eau, aux sécheresses, aux inondations et aux vagues de chaleur. L'eau est une ressource de bien commun, précieuse et accessible, qui permet d'aménager une région résiliente et agréable. Il est nécessaire d'**intégrer le maillage bleu au cœur de la ville**. Dans un contexte d'augmentation importante des températures, la restauration du cycle naturel de l'eau au travers de la GiEP permettra de rafraîchir le climat urbain, de soutenir la végétation et la biodiversité, et de gérer les risques d'inondations et la pollution de nos cours d'eau. Il s'agit de fixer des objectifs chiffrés en termes de (dés)imperméabilisation, d'accélérer la mise à ciel ouvert des cours d'eau (Senne, Woluwe...), de préserver au maximum les friches et espaces naturels existants, ou encore de restaurer les milieux humides. Les rivières bruxelloises étant soumises à de fortes pressions, il conviendra de prendre des mesures pour limiter

les surverses d'eaux usées vers le réseau hydrographique et d'augmenter l'efficacité des STEP qui approvisionnent les rivières bruxelloises de leurs eaux.

Les sols bruxellois sont une ressource non renouvelable et essentielle à la résilience de la ville. Cependant, ils sont déjà fortement dégradés, ce qui compromet leur capacité à fournir les services écosystémiques attendus (gestion du cycle de l'eau et des inondations, soutien à la nature et à l'agriculture, gestion du cycle du carbone). **Désimperméabiliser, restaurer et préserver les sols vivants** est essentiel. Cela peut être réalisé par la mise en place de pratiques de gestion durables, telles que la lutte contre la compaction et l'érosion, l'utilisation de fertilisants organiques en recyclant et compostant les biodéchets et les déchets verts de la Région, la désimperméabilisation des sols scellés... Cela rendra les sols bruxellois vivants et permettra aux Bruxellois et Bruxelloises d'en tirer de nombreux bénéfices. Ces actions doivent se retrouver dans le PRAS comme et être la traduction de la stratégie Good Soil en un Plan Sol «horizon 2030», en écho au projet de Directive (UE) sur la qualité des sols, en veillant à un équilibre favorable dans le chapitre densification et dédensification.



CARTOGRAPHIE DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

■ Zones les plus fraîches / Koelste zones
■
■
■
■ Zones les plus chaudes / Warmste zones

0 2 km

Bruxelles Environnement

AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ACTION CITOYENNE ET ENTREPRENEURIALE

L'urgence climatique et les crises énergétiques, environnementales et socio-économiques poussent les pouvoirs publics et autres acteurs de la société à agir rapidement et efficacement. Pour atteindre ces objectifs, la Gouvernance publique régionale et locale doit s'adapter de la meilleure manière aux enjeux. Cette gouvernance doit être participative, facilitatrice et accompagnatrice des entreprises, des citoyens et citoyennes, et des collectifs de notre Région. Il est nécessaire d'**augmenter la capacité d'action des citoyens et citoyennes (dont les jeunes) et des acteurs locaux** par leur mobilisation dans des projets à l'échelle de leur quartier, pour amplifier la résilience de la ville et la transition juste et solidaire. Il s'agit de soutenir les pouvoirs locaux avec un soutien structurel, d'impliquer les citoyens et citoyennes dans l'action via des appels à projets innovants, ou encore de former les secteurs (jeunesse, santé, éducation...).

Une Région correctement adaptée se mesure également à la vigueur de son tissu économique. L'expérience de l'Alliance Emploi-Environnement, du PREC, de BeCircular et surtout de Shifting Economy montre que de nombreux entrepreneurs soutenus par ces biais ont développé des solutions pertinentes pour la transition de l'économie bruxelloise. Mais dans leur secteur, ils se sont heurtés à un marché encore dominé par l'économie linéaire et par des modes de consommation non durables. Une approche plus systémique d'activation à l'échelle des filières doit être mise en place, comme c'est déjà le cas pour la promotion de la mobilité et de la construction durable. Il est nécessaire de **développer une nouvelle gouvernance public-privé-académique pour la mise en place de plusieurs Green Deals sur les filières de l'économie circulaire prioritaires pour la Région**. Il s'agit de mettre en place une gouvernance partagée à travers une plateforme reprenant des membres des secteurs public et privé, du monde académique ainsi que de la société civile, de définir des objectifs de transition par filière, et de mettre en place une série d'indicateurs pour évaluer le développement de l'économie circulaire.

AXE III

UNE VILLE-RÉGION
SANS POLLUTION



VISION POUR 2050

Les transformations vers une société neutre en carbone sont autant d'opportunités pour renforcer le droit à un environnement sain pour toutes et tous. En 2050, la pollution devra être drastiquement réduite. La qualité de l'air sera améliorée par la diminution des énergies fossiles pour le chauffage, le transport et les processus industriels et artisanaux, et par la diminution d'émissions de polluants dans l'air. Les pollutions sonores seront sensiblement réduites par la réduction des sources sonores, l'isolation acoustique des bâtiments, la diminution du survol de Bruxelles et un aménagement du territoire adapté. Les produits chimiques, en particulier les perturbateurs endocriniens dont les PFAS, devront être non seulement ramenés en dessous de leur seuil critique, dans les sols, les eaux souterraines, le réseau hydrographique et l'eau potable, mais aussi bannis de toutes les activités industrielles.

RECOMMANDATIONS POUR 2024-2029

Pour atteindre ce niveau d'ambition, Bruxelles Environnement recommande de travailler sur deux leviers : lutter contre l'impunité environnementale et renforcer les actions de lutte contre les pollutions.

CHIFFRES CLÉS

Entre 2017 et 2022,
le pourcentage du
nombre de paiement
par rapport au
nombre d'amendes infligées
(pour toutes les thématiques sauf avions)
est d'**environ 60%**.



+ de **3000**
terrains

sont (potentiellement) pollués
aux perturbateurs endocriniens (PFAS).

Chaque Bruxellois **PERD** en moyenne
8 MOIS DE VIE

EN BONNE SANTÉ

à cause du bruit des transports.



Au cours des 10 dernières années,
le nombre de
PLAINTES INTRODUITES
PAR LES CITOYENS
auprès de Bruxelles Environnement
a augmenté de

65%.



En 2022,
Bruxelles Environnement
a délivré plus de

1100 PERMIS

d'environnement, seulement

180 ÉTABLISSEMENTS

ont pu faire l'objet d'un contrôle sur site.



80 à 90%

des bâtiments bruxellois contiennent de l'**AMIANTE**.

LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le respect de la législation est un devoir collectif qui implique à la fois les citoyens et citoyennes, les entreprises et les pouvoirs publics. La priorité doit porter sur **le renforcement, l'optimisation et la coordination des services de délivrance d'autorisations et d'inspections environnementaux et du bien-être animal** (prévus par l'OPE, le code de l'inspection et le code du bien-être animal). Ceci permettra d'augmenter leurs capacités d'application et de contrôles des législations. Il s'agit d'élaborer des outils numériques pour optimiser le traitement de l'information, le partage et les collaborations, ou encore de prévoir des mécanismes de financement des services communaux d'inspection et d'autorisation.

Pour garantir le respect de la législation, le législateur recourt souvent à la sanction. Cependant, toute sanction doit être effective. L'effectivité permet en effet d'augmenter la régularisation et de prévenir une situation de récidive. Diversifier les méthodes de sanction permet une plus grande individualisation de la peine, renforçant son effectivité. Pour cette raison, Bruxelles Environnement recommande de **déterminer des mesures alternatives aux amendes administratives pertinentes pour la sanction des infractions environnementales et en bien-être animal et insérer ces mesures dans le Code de l'inspection**. Ce travail appelle en premier lieu à l'identification de mesures alternatives pour ensuite les intégrer dans les dispositions légales pertinentes.

Les nouveaux objectifs environnementaux et climatiques sont mis en œuvre par les autorisations telles que le permis d'environnement et les agréments. Le champ d'application de base s'est élargi notamment pour développer la stratégie d'électrification de la flotte de véhicule, l'utilisation de la mobilité active, la lutte contre les inondations via la mise en œuvre de la GiEP, les invendus alimentaires... Par ailleurs, le nombre de dossiers a augmenté et augmentera encore de manière significative par le déploiement de politiques telles que Renolution (impact sur les permis de rénovation, enlèvement d'amiante...), Shifting Economy (occupations temporaires, nouvelles technologies de transition, end of waste...). **Ces deux phénomènes nécessitent une poursuite et une accélération des mesures de simplification administrative ainsi qu'une optimisation et un renforcement des services d'autorisation.**

RENFORCER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

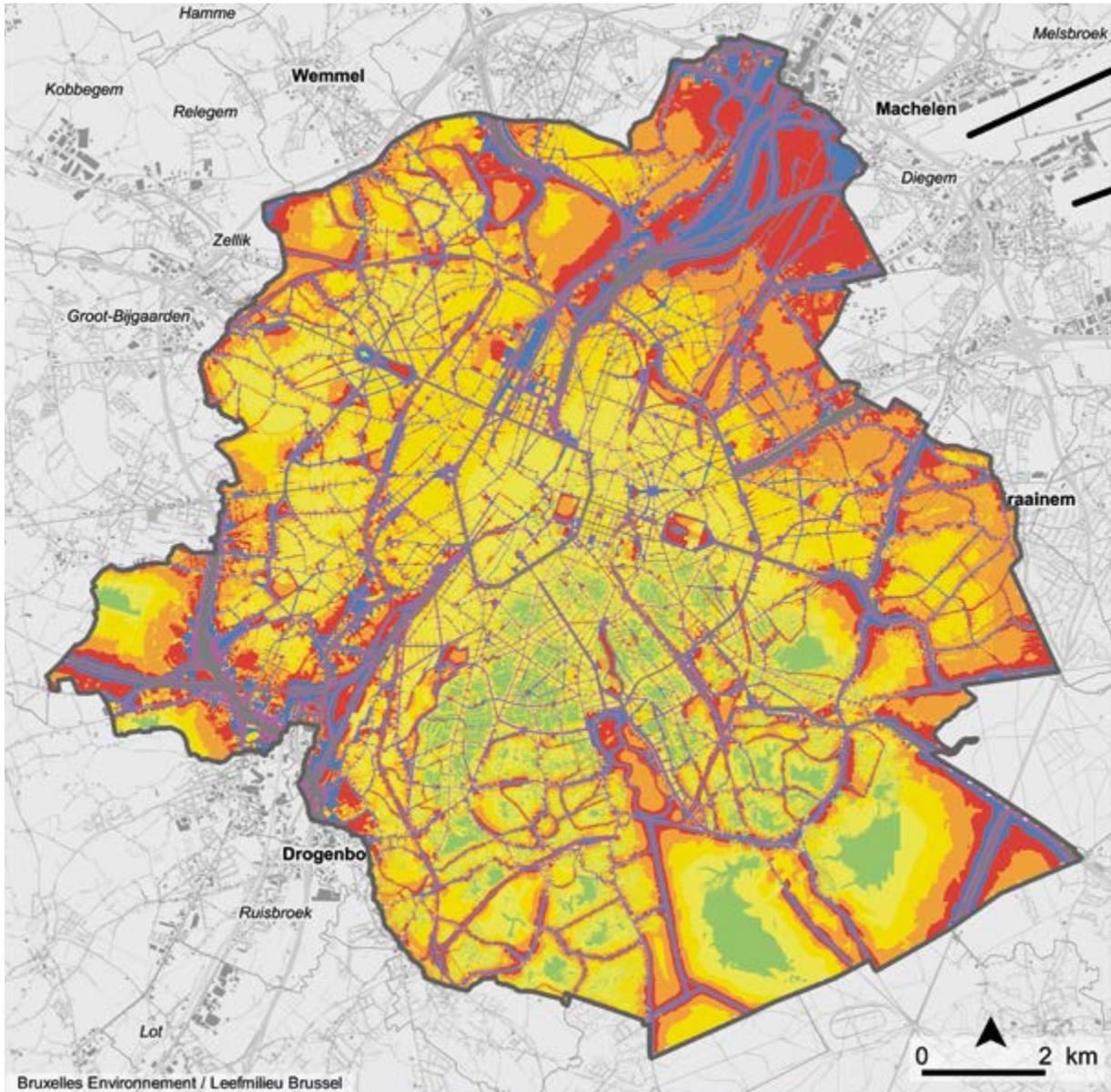
La pollution environnementale a un impact conséquent sur la santé, la qualité de vie et l'environnement des habitants de la Région. L'évolution des pratiques urbaines et la volonté d'atteindre une ville résiliente, zéro carbone et circulaire doit permettre d'améliorer l'accès à un environnement sain.

Pour atteindre une meilleure qualité de l'environnement, **la lutte contre les produits dangereux** doit être renforcée. Il s'agit de limiter d'avantage l'utilisation de pesticides et d'encadrer leur vente, tout en stimulant la transition des professionnels vers la gestion écologique. Les actions prioritaires visent à limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques les plus dangereux dans les espaces privés en adoptant une nouvelle ordonnance «Gestion écologique» avec des dispositions renforcées sur l'interdiction des pesticides.

Il est également essentiel d'appliquer des politiques fortes pour lutter contre les dommages environnementaux et sanitaires des PFAS et des autres polluants émergents (perchlorates, bromures, métabolites, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens). L'état des lieux des PFAS en Région de Bruxelles-Capitale doit être approfondi et des mesures de prévention et de protection, d'assainissement et de dépollution doivent être entreprises, notamment afin de respecter les directives européennes établies à ce sujet. Les efforts des dernières années pour améliorer la qualité de l'air extérieur, responsable de nombreux problèmes de santé, portent leurs fruits mais doivent être poursuivis et renforcés dans un contexte de révision des normes européennes relatives à la qualité de l'air. La lutte contre la pollution intérieure reste une préoccupation importante qui nécessite des actions d'exemplarité des pouvoirs publics (par la promotion de produits ecolabellisé ou l'abandon d'utilisation de pesticides).

Les nouvelles manières de concevoir l'urbanisation, en privi- légiant entre autres la mixité des fonctions doit s'accompagner de mesures pour lutter contre la pollution sonore. Afin de garantir une cohabitation harmonieuse entre l'habitat et les activités économiques et de loisirs et de préserver le calme de la Région, Bruxelles Environnement recommande de **remettre la lutte contre le bruit au centre des préoccupations de l'aménagement du territoire pour concilier toutes les fonctions urbaines entre elles, dans le cadre d'une ville saine, circulaire et de proximité**. Il s'agit de moderniser les outils de planification et réglementaire (PRAS, PAD, CRU...), de renforcer les normes pour les installations techniques ou encore d'encourager la rénovation acoustique.

CARTOGRAPHIE DU BRUIT MULTI-EXPOSITION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ANNÉE 2016
INDICATEUR GLOBAL - LDEN



Niveau moyen annuel
Selon l'indicateur (Day/ Evening/ Night)

Multi-exposition = bruit des transports routiers, ferroviaires et aériens

Lden	
■ < 45 dB(A)	Très calme
■ 45 - 50 dB(A)	Calme
■ 50 - 55 dB(A)	Calme
■ 55 - 60 dB(A)	
■ 60 - 65 dB(A)	Bruyant
■ 65 - 70 dB(A)	Très bruyant
■ 70 - 75 dB(A)	Très bruyant
■ ≥ 75 dB(A)	

Fond de plan: Brussels UrbIS ©© - CIRB - © IGN



ANNEXES

ANNEXE I:

UNE ADMINISTRATION AGILE, MODERNE ET PERFORMANTE

Bruxelles Environnement œuvre à la transition écologique et sociale, dans un contexte marqué par de profondes mutations (technologiques, sociales, culturelles...). Ces transformations appellent à une organisation plus moderne et davantage orientée vers les citoyens et les citoyennes en exécutant ses missions-clés de la manière la plus efficace possible, avec une utilisation optimale des moyens. Par ailleurs, les défis environnementaux et du changement climatique exigent une approche coordonnée et transversale de la région.

Pour répondre à ces défis, il est essentiel de préserver les moyens d'action pour les missions récurrentes de Bruxelles Environnement. Il est également recommandé de travailler sur trois actions prioritaires contribuant à renforcer l'agilité, l'inclusion et la transformation numérique.

1. Favoriser le déploiement de dispositifs de contrôle de gestion. Il s'agit de modifier le cadre législatif pour diminuer la charge de travail administrative liée aux autorisations et au rapportage budgétaire. Cette action doit s'effectuer sur la base du modèle POP Budget de Bruxelles Environnement, avec un alignement des cycles POP et budget. Ces transformations renforceront l'agilité de l'administration.
2. Offrir aux OIP les possibilités d'améliorer leurs pratiques de gestion des ressources humaines. Le système actuel ne permet pas d'ouvrir à tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices le droit à une carrière en étant statutaires. Cette situation démotivante est vécue comme une injustice. Il est nécessaire d'instaurer un système de promotion par avancement de grade pour le statut contractuel, identique à celui des statutaires. Ceci permet de déployer une politique d'inclusion pour renforcer la cohésion interne.
3. Investir aujourd'hui pour réussir la transformation numérique afin d'offrir un meilleur service public à ses bénéficiaires. Pour gagner en agilité, il est essentiel d'approcher nos systèmes d'information de manière collective. Pour cela, le développement progressif d'une architecture d'entreprise apportera la structure nécessaire. Il est important d'investir aujourd'hui dans une approche cohérente et intégrée de nos systèmes d'information.

ANNEXE II:

LISTE DES RECOMMANDATIONS

UNE VILLE-RÉGION NEUTRE EN CARBONE ET APAISÉE

1. Doter la Région de Bruxelles-Capitale d'une Stratégie bas carbone à long terme et ambitieuse
2. Elaborer un plan de décarbonation de la chaleur et du froid fondé sur une vision zonée
3. Désigner un coordinateur climat pour chaque administration et OIP bruxellois
4. Déployer un cadre favorable à la rénovation collective
5. Soutenir l'essor des communautés d'énergie et du partage d'énergie
6. Rédiger un Plan Social Climat
7. Développer des solutions de financement pour les publics qui ne disposent pas d'accès aux solutions de crédit classiques
8. Simplifier les dispositifs existants d'accompagnement à la rénovation
9. Renforcer les actions en faveur du développement des énergies renouvelables tout en préservant le caractère abordable de l'énergie
10. Implémenter une fiscalité modulée à l'usage et au poids pour la mobilité
11. Moderniser fondamentalement la politique de réduction et de gestion des déchets en RBC
12. Déployer une gestion adaptée, sobre et circulaire du numérique
13. Renforcer l'impact et l'accessibilité de la stratégie Good Food

UNE VILLE-RÉGION RÉSILIENTE ET ADAPTÉE

14. Développer une stratégie à l'échelle régionale qui permette de capitaliser sur les espaces déjà construits
15. Opérer une transformation des pratiques de l'aménagement du territoire et de la rénovation urbaine pour une meilleure intégration des objectifs climatiques et environnementaux
16. Mettre en œuvre des dispositifs de cadrage et d'accompagnements pour la restauration de la nature et la végétalisation des espaces « horizontaux » et « verticaux » via le plan « Renature »
17. Relancer les projets de végétalisation des cours d'école
18. Réaliser stratégie foncière ambitieuse pour rencontrer les objectifs de maillage vert et bleu et d'agriculture en RBC
19. Intégrer le maillage bleu au cœur de la ville
20. Désimperméabiliser, restaurer et préserver les sols vivants
21. Augmenter la capacité d'action des citoyens et citoyennes (dont les jeunes) et des acteurs locaux
22. Développer une nouvelle gouvernance public-privé-académique pour la mise en place de plusieurs Green Deals sur les filières de l'économie circulaire

UNE VILLE-RÉGION SANS POLLUTION

23. Renforcer l'optimisation et la coordination des services de délivrance d'autorisations et d'inspections environnementaux et du bien-être animal
24. Déterminer des mesures alternatives aux amendes administratives pertinentes pour la sanction des infractions environnementales et en bien-être animal et insérer ces mesures dans le Code de l'inspection
25. Lutter contre les produits dangereux (pesticides, PFAS...)
26. Remettre la lutte contre le bruit au centre des préoccupations de l'aménagement du territoire



Éditeur responsable:

Bruxelles Environnement
Avenue du Port, 86C / 3000
1000 Bruxelles, Belgique

Dépôt légal : D/2023/5762/13

© Bruxelles Environnement – Décembre 2023